Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 035-213503477-20251217-DELIB2025079-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 décembre 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 11 décembre 2025 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction : 23** **Présents : 19**

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1ère Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3ème Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5ème Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6ème Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : M. TRUFFAULT Gérard ; M. PIPARD Vincent : pouvoir donné à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi : pouvoir donné à M. Bruno DELVA ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 079
OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECCTIFS - EMPLOIS NON PERMANENTS

Le Maire expose :
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Considérant la nécessité de créer pour l'année 2026 des emplois non permanents afin de faire face à des accroissements temporaires d'activité dans les services et notamment ceux liés à l'enfance - jeunesse

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'ouvrir les emplois suivants :**

En accroissement temporaire d'activité pour la période du 01.01.2026 au 31.12.2026 :
- 3 emplois relevant du cadre des adjoints d'animation
- 3 emplois relevant du cadre des adjoints techniques

En contrat d'engagement éducatif - BAFA :
- 4 emplois du 09.02.2026 au 20.02.2026
- 4 emplois du 13.04.2026 au 24.05.2026
- 8 emplois du 25.06.2026 au 31.08.2026
- 4 emplois du 19.10.2026 au 30.10.2026
- 4 emplois du 21.12. 2026 au 31.12.2026

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 035-213503477-20251217-DELIB2025079-DE

- **AUTORISE** le Maire à recruter sur ces postes précités,

- **DIT** que le temps de travail des agents sera déterminé par l'autorité territoriale compte tenu des besoins à pourvoir,

- **DIT** que la rémunération des emplois relevant du cadre des adjoints techniques ou d'animation sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **DIT** que la rémunération des emplois en contrat d'engagement, sera fixée sur la base d'un forfait journée :
  Journée de 10h : 104€
  Journée de 9h : 93,6€
  Journée de 8h : 83,2€
  Journée de 7h : 72,8€
  Journée de 6h : 62,4€
  Journée de 5h : 52€

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA

